



MAIRIE
DE
ROCBARON
83136

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Célébration d'un mariage – délégation à un conseiller municipal

Le Maire de la Commune de ROCBARON (Var),

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

VU le 2^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

CONSIDERANT que le Maire et les adjoints sont, Samedi 19 Juillet 2025, empêchés ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Josselin BERTELLE, conseiller municipale pour le Samedi 19 Juillet 2025

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Josselin BERTELLE, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil en date du Samedi 19 Juillet 2025.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à ROCBARON, le 15 juillet 2025

Le Maire,
Jean Claude FELIX

Notifié le